

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Compte rendu de la quatrième séance du Comité II

27 septembre 2016: 9h25 – 11h55

Président: J. Barzdo (Suisse)

Secrétariat: D. Morgan
S. Flensburg
J-C. Vasquez

Rapporteurs: J. Caldwell
J. Gray
P. Cremona
E. King

Questions stratégiques

12. Conflits d'intérêts potentiels au sein du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

Le Président du Comité permanent présente le document CoP17 Doc. 12, lequel comprend un rapport sur la mise en œuvre des décisions 16.9 et 16.10, et propose d'en prolonger la période de validité dans le but d'examiner la politique en matière de conflits d'intérêts et de fournir des propositions relatives à un éventuel amendement de la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP16), *Constitution des comités*, si nécessaire.

Les États-Unis d'Amérique, avec l'appui de l'Union européenne et de ses États membres, approuvent l'ensemble des recommandations figurant dans le document CoP17 Doc. 12. Pour accélérer le processus décrit dans les décisions, ils proposent de remplacer "sa 70^e session" par "ses 69^e et 70^e sessions" dans l'amendement à la décision 16.9 et de remplacer "70^{em}" par "69^{em}" dans l'amendement à la décision 16.10.

Le Président du Comité permanent note que compte tenu du délai ainsi proposé, le Secrétariat pourrait ne pas avoir suffisamment de temps pour réunir les données nécessaires pour réaliser l'examen; le Secrétariat indique cependant que les travaux pourraient démarrer immédiatement après la présente Conférence des Parties et que, tout au moins, un rapport préliminaire pourrait être établi à temps pour la 69^e session du Comité permanent.

Les décisions révisées 16.9 et 16.10 figurant en annexe au document CoP17 Doc. 12, assorties des amendements proposés par les États-Unis, sont acceptées.

14. Coopération avec des organisations et des accords multilatéraux sur l'environnement

14.1 Coopération avec d'autres conventions relatives à la biodiversité

Le Président du Comité permanent présente le document CoP17 Doc. 14.1, lequel propose deux projets de décisions sur la coopération, la collaboration et les synergies entre la CITES et d'autres conventions relatives à la biodiversité. Le document comprend également une proposition de modification du libellé du projet de décision à l'adresse du Comité permanent émanant du Secrétariat.

Le Brésil et l'Union européenne appuient les projets de décisions, y compris la proposition de modification émanant du Secrétariat. Le Brésil, avec le soutien de l'Union européenne, propose un autre amendement au projet de décision à l'adresse des Parties en vue d'encourager une meilleure coordination et une plus grande coopération entre les points focaux nationaux et d'intensifier les activités de renforcement des activités. L'Union européenne propose un autre amendement au même projet de décision visant à encourager l'utilisation des Stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique.

Le World Wildlife Fund (WWF) appuie lui aussi les recommandations figurant dans le document CoP17 Doc. 14.1 et, compte tenu des synergies entre la CITES et la Convention du patrimoine mondial, encourage les deux Conventions à collaborer.

En réponse à une demande d'éclaircissement émanant des États-Unis d'Amérique quant aux propositions d'amendements, un groupe de travail est créé composé du Brésil, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Il est chargé de convenir d'une version révisée des deux projets de décisions et de la soumettre pour examen à une session ultérieure.

Questions spécifiques aux espèces

86. Examen de la résolution Conf. 10.9, Examen des propositions de transfert de populations de l'éléphant d'Afrique de l'Annexe I à l'Annexe II

Au nom du Comité permanent, le Botswana, en qualité de président du groupe de travail chargé de l'examen de la résolution Conf. 10.9, présente le document CoP17 Doc. 86, lequel propose de réviser la décision 16.160 afin de proroger son mandat jusqu'à la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18).

Le Botswana présente de nouvelles propositions d'amendements au texte de la décision 16.160 visant à fournir davantage de précisions quant au mandat du groupe de travail envisagé. Israël demande une modification du libellé de la décision révisée de façon à ce que le Comité permanent, et non le groupe de travail, soumette ses recommandations à la CoP18. Le texte de la décision modifiée serait le suivant:

“Le Comité permanent établit un groupe de travail chargé de réviser la résolution Conf. 10.9, s'il y a lieu. Ce groupe de travail se penchera, entre autres, sur des questions telles que la portée de la résolution, sur son lien avec la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP16), et sur la question de savoir si un mécanisme plus efficace et plus économique pour l'examen des propositions d'inscription concernant les éléphants pourrait être créé ou selon quelles modalités. Le Comité permanent, et présente présentera ses propositions à la 17^e 18^e session de la Conférence des Parties. Le groupe de travail travaillera, dans la mesure du possible en anglais et en français, en consultation et en collaboration avec tous les États de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique.”

La révision de la décision 16.160 figurant dans le document CoP17 Doc. 86, assortie des amendements proposés par le Botswana et Israël, est acceptée.

Questions stratégiques

13. Création du comité des communautés rurales de la Conférence des Parties

La Namibie, La République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe, ainsi que les représentants de communautés rurales et la *Namibian Association for CBNRM Support Organizations*, présentent le document CoP17 Doc. 13 où figure un projet de résolution établissant un comité des communautés rurales de la CITES.

L'Afrique du Sud, la Chine, l'Égypte, le Libéria et la République bolivarienne du Venezuela, ainsi que *Balepye Community*, le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), *Conservation Alliance of Kenya*, *Conservation Force*, *Inuvialuit Game Council* et *Livelihood International* soutiennent le document, citant différentes raisons à cela, en particulier la conviction que toute tentative de conserver la biodiversité sans la participation des populations, notamment rurales, qui vivent avec la faune sauvage et à proximité, est en fin de compte, futile. L'Afrique du Sud, avec l'appui de *Livelihood International*, émet l'opinion que les problèmes de financement ne devraient pas faire obstacle à la participation des communautés rurales aux processus décisionnels de la CITES. Elle appelle le Secrétariat et les Parties à trouver un mécanisme de financement à cet effet. La Chine exprime aussi l'opinion que les communautés rurales devraient jouer un rôle en matière de prise de décisions au sein de la CITES. La

Guinée équatoriale déclare que le document pourrait donner aux Parties une occasion opportune de traiter la question capitale des conflits entre l'homme et les espèces sauvages dans les communautés rurales, tout en soutenant la conservation des animaux sauvages.

Le Brésil, le Canada, les États-Unis d'Amérique, le Japon, le Kenya, la Norvège et l'Union européenne, ainsi que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), s'exprimant également au nom de TRAFFIC et du WWF, déclare comprendre et apprécier les motifs ayant conduit à soumettre le document CoP17 Doc. 13, mais ne pas pouvoir le soutenir. Pour le Kenya, il serait important que tout nouveau document CITES relatif aux communautés rurales reflète le fait que les espèces sauvages sont particulièrement précieuses en tant que ressources vivantes. L'Union européenne estime que les incidences financières de la formation d'un comité permanent pour les communautés rurales l'empêchent d'accorder son appui et argumente que la constitution d'un tel comité pourrait créer un précédent difficile car d'autres groupes pourraient prôner la création de comités, ce qui entraînerait des pressions supplémentaires sur la Convention. La Norvège exprime son accord avec plusieurs obstacles à la constitution d'un tel comité, mentionnés par le Secrétariat dans le document, tandis que le Canada soulève des problèmes de logistique et se déclare préoccupé par le texte du projet de résolution contenu dans le document. Le Japon, avec l'appui du Brésil, des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne ainsi que de l'UICN, s'exprimant aussi au nom de TRAFFIC et du WWF, se déclare favorable à la constitution d'un groupe de travail chargé de résoudre les problèmes soulevés par ce document. Le Brésil, soutenu par les États-Unis d'Amérique, commente en outre que la participation directe des représentants des communautés rurales aux mécanismes et processus CITES existants serait préférable à la constitution d'un nouveau comité permanent.

La Zambie, s'exprimant aussi au nom des coauteurs du document est favorable à la proposition de constitution d'un groupe de travail chargé de discuter des moyens de promouvoir les questions soulevées dans le document. Le Président établit un groupe de travail comprenant: l'Afrique du Sud, le Botswana, le Brésil (présidence), le Canada, la Chine, la Colombie, les États-Unis d'Amérique, la Guinée, l'Inde, le Japon, le Kenya, le Libéria, la Namibie, la République bolivarienne du Venezuela, la République islamique d'Iran, la République-Unie de Tanzanie, l'Union européenne, la Zambie, le Zimbabwe, *Balepye Community, Catholic Youth Network for Environmental Sustainability in Africa, Center for Conservation Biology, China Wildlife Conservation Association*, le CIC, *Conservation Alliance of Kenya, Conservation Force, Creative Conservation Solutions, Humane Society International, Integrated Rural Development and Nature Conservation, Inuit Tapiriit Kanatami, Inuvialuit Game Council, IWMC World Conservation Trust*, l'UICN, *Livelihood International, Namibia Professional Hunting Association, Natural Resource Defense Council*, TRAFFIC, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et *Wildlife Conservation Society*.

La séance est levée à 11h55.